



Coût d'un fumeur pour une entreprise

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 17 décembre 2003

Bonjour,

J'aimerais connaître le coût d'un fumeur à son entreprise par an. J'ai entendu sur France Inter que cela coûtait trois mille Euros par an et par fumeur. Une autre source parle de 2285 Euros par an et par fumeur.

Pourriez vous me trouver ces infos et leurs sources, ainsi je pourrai monter un dossier pour mon employeur, et les DP (en majorité fumeurs) qui ne font rien au sujet de la cafétéria qui sert de fumoir le midi et pendant les poses malgré la gêne. L'endroit pour les fumeurs est l'entrée où se trouvent les distributeurs et panneaux obligatoires.

Cordialement,

FC

Réponse :

Voici quelques liens pour accroître votre domaine de connaissances en la matière : [Entreprise magazine](#), [Vie et santé](#), [Globalink](#)

Les conséquences financières du tabagisme reposent cependant sur un nombre tellement important de critères qu'il est difficile de penser qu'on peut les circonscrire. En effet, en dehors des traditionnels inconvénients en terme d'absentéisme, de maladie, de temps de travail consacré au tabagisme, il ne faut pas mésestimer les coûts générés par le tabagisme passif, les risques d'incendie, les frais supplémentaires d'entretien ménager et technique, de peinture, de ventilation, de conflits individuels, de productivité, d'image de marque,

Auprès de votre employeur et du CHSCT, ne vous lancez pas dans des démonstrations qui ne soient pas rigoureusement sous-tendues par des faits, des articles de loi qui interdisent ces faits et d'autres qui prévoient les sanctions y rattachées. DNF peut vous aider à préparer ce type de courrier

Pour cela, prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme